RGPD ART. 28.3.G · ANNEXE 6 DU DPA, ART. 10.5

Modèle d'attestation de suppression

Les rubriques de l'attestation de suppression que la plateforme REVIEWIT remet au Client à sa sortie : ce qu'elle atteste, ce qu'elle inventorie, et comment la vérifier. Un spécimen entièrement fictif en montre la présentation.

VERSION	PÉRIMÈTRE	DIFFUSION
1.0 · Novembre 2026	**REVIEWIT SAS · solution SaaS REVIEWIT, toutes régions**	**Public**

Document établi en français et en anglais ; la version française fait foi.

SOMMAIRE

01 Principes de l'attestation

02 Attestation intermédiaire et attestation complète

03 Spécimen commenté

04 Vérifier une attestation

OBJET

À la fin du contrat, REVIEWIT SAS remet au Client une attestation de suppression générée par la plateforme à partir de ses registres (DPA version 1.2, annexe 6, article 10.5 ; clause « Rétention et réversibilité » version 1.2, article 7). Le présent document en présente les rubriques, telles que la plateforme les émet.

Le spécimen de la section 03 est un exemple : toutes ses valeurs (client, références, dates, volumes, empreintes) sont fictives.

SECTION 01

Principes de l'attestation

- **Générée, jamais saisie.** Périmètre, dates, volumes et références proviennent des registres de la plateforme ; aucun champ factuel n'est saisi à la main.
- **Un périmètre désigné.** L'attestation porte sur une souscription nommée, jamais sur le compte du client pris globalement.
- **Ce qui subsiste est dit.** La partie 2 inventorie les données maintenues, avec leur fondement, la restriction d'usage appliquée et leur prochaine échéance ; elle n'est jamais omise.
- **Aucune donnée supprimée n'y figure.** Seuls des identifiants techniques, des catégories, des volumes, des dates et des empreintes sont restitués.
- **Un document de référence.** L'attestation est composée en français ; ce document de référence est conservé au registre de suppression, hors du cycle des sauvegardes, et son empreinte SHA-256 est imprimée sur le PDF. Un rendu dans une autre langue peut être remis ; il le signale en tête et seul le document en français fait foi.

SECTION 02

Attestation intermédiaire et attestation complète

	ATTESTATION INTERMÉDIAIRE	ATTESTATION COMPLÈTE
Titre	Attestation intermédiaire — suppression des systèmes actifs	Attestation complète — effacement du périmètre exigible
Remise	Après l'effacement de l'archive d'export, avant l'expiration des sauvegardes	Après l'expiration des sauvegardes qui portaient le périmètre
Partie 1	« Périmètre supprimé des systèmes actifs » ; date d'effacement complet prévue au plus tard	« Périmètre effacé » ; date d'effacement complet constatée
Constat principal	Les données visées ont été supprimées des systèmes actifs ; elles subsistent dans des copies de sauvegarde chiffrées jusqu'à une date indiquée au plus tard, accessibles aux seules fins de reprise après incident, et toute restauration réapplique les suppressions enregistrées	Les données du périmètre désigné ont été supprimées des systèmes actifs ; les copies de sauvegarde ont expiré selon leur cycle glissant, à une date constatée
Ce qu'elle n'affirme pas	Ni effacement complet, ni suppression définitive, ni absence de toute copie	Aucune exception au périmètre désigné : ce qui subsiste figure en partie 2

Aucune attestation ne porte les formulations « toutes les données du client ont été définitivement supprimées », « suppression immédiate et irréversible » ou « sur la base des informations disponibles ».

SECTION 03

Spécimen commenté — attestation complète

EXEMPLE · TOUTES LES VALEURS DE CE SPÉCIMEN SONT FICTIVES

EXEMPLE

ATTESTATION DE SUPPRESSION DE DONNÉES

Attestation complète — effacement du périmètre exigible

Référence : *ATT-SUB-0000-20260407T091500Z-complete* · Émise le *07/04/2026 09:15 UTC*

Identification

EXEMPLE

Client	*Société Exemple SA*
Compte	*SUB-0000 (00000000-0000-0000-0000-000000000000)*
Référence du contrat	*CTR-EXEMPLE-0001*
Région d'hébergement	*Europe (EU)*
Motif de l'opération	Archivage de la souscription, export vérifié puis purge de l'archive
Date de l'événement déclencheur	*2026-03-02*
Périmètre désigné	Souscription *SUB-0000* : ses bases de données dans la région d'hébergement, l'archive de leur export, et les secrets de la souscription.

Restitution des données

EXEMPLE

Paquet de restitution mis à disposition le	*03/03/2026 14:20 UTC*
Empreinte du paquet remis (SHA-256)	*3f2a9c1e7b54d08a6e1f2c3b4a5d6e7f8091a2b3c4d5e6f708192a3b4c5d6e7f*
Paquet récupéré le (confirmation du client)	*05/03/2026 08:47 UTC*

Partie 1 — Périmètre effacé

EXEMPLE

Catégorie	Bases de données de la souscription
Description	Bases de données de la souscription (données collectées, campagnes, décisions, piste d'audit de la souscription, paramètres)
Retiré des systèmes actifs le	*02/03/2026 10:14 UTC*
Référence d'exécution	opération *1041*
Bases	*6*
Lignes comptées par la vérification	*1 284 517*
Effacement complet constaté le	*06/04/2026 10:14 UTC*

Catégorie	Archive d'export
Description	Archive de l'export vérifié des bases, et secrets de la souscription

Retiré des systèmes actifs le	*04/04/2026 09:02 UTC*
Référence d'exécution	opération *1057*

Systèmes couverts : bases de données, interfaces applicatives et de programmation, hôtes de la souscription, exports générés, caches et files de traitement.

Partie 2 — Données maintenues

EXEMPLE

Élément	Événements de la chaîne d'audit de la plateforme relatifs à la souscription (création, export, purge, approbations)
Fondement	Preuve du dispositif (clause, article 4.5) ; obligation de sécurité (RGPD, art. 32)
Restriction d'usage	Lecture réservée à l'éditeur et aux auditeurs ; aucune donnée collectée chez le client
Prochaine échéance	Durée de la chaîne d'audit de la plateforme
Élément	Données contractuelles et comptables (contrat, commandes, factures)
Fondement	Obligation légale — Code de commerce, art. L123-22
Restriction d'usage	Usage comptable et contractuel exclusivement
Prochaine échéance	10 ans après la clôture de l'exercice
Élément	Décision de purge au registre de suppression
Fondement	Preuve du dispositif ; ne nomme aucun objet supprimé
Restriction d'usage	Ajout seul ; ni lecture applicative ni effacement
Prochaine échéance	10 ans après l'inscription
Élément	La présente attestation
Fondement	Preuve remise au client
Restriction d'usage	Ajout seul
Prochaine échéance	10 ans après l'émission

Partie 3 — Preuves techniques conservées

EXEMPLE

Ces éléments ne contiennent aucune donnée à caractère personnel et sont exclus du périmètre de l'attestation (clause, article 7.4).

- Empreintes du manifeste d'export et des archives des bases, capturées à l'export
- Décision de purge inscrite au registre de suppression avant la purge
- Enregistrements d'exécution des opérations d'export et de purge

Constats

EXEMPLE

Les données du périmètre désigné ont été supprimées des systèmes actifs le *04/04/2026*.

Les copies de sauvegarde comprenant ces données ont expiré selon le cycle glissant de 35 jours. Dernière expiration constatée le *06/04/2026*.

Les données de la souscription ont été mises à la disposition du client le *03/03/2026*, par un lien de téléchargement borné, dans un format documenté (clause, articles 6.2 et 6.5) ; empreinte SHA-256 du paquet remis : *3f2a9c1e7b54d08a…*.

L'export et la purge ont chacun été posés par un opérateur et approuvés par un second opérateur.

Vérification et signature

EXEMPLE

Export	opération *1041* — posée par *opérateur A*, approuvée par *opérateur B* (quatre yeux), terminée le *02/03/2026 10:14 UTC*
Purge	opération *1057* — posée par *opérateur A*, approuvée par *opérateur C* (quatre yeux), terminée le *04/04/2026 09:02 UTC*
Preuves de l'export (SHA-256)	*b81d4e0c9a2f3e4d5c6b7a8091827364554637281900aabbccddeeff00112233*
Registre de suppression	référence de la décision de purge *REG-0000-0001*
Empreinte du document (SHA-256)	*0c7e5a3b1d9f8e2c4a6b8d0f1e3c5a7b9d1f3e5c7a9b1d3f5e7c9a1b3d5f7e9c*
Émis par	REVIEWIT, en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679

L'empreinte est celle du document de référence déposé au registre de suppression ; la signature électronique de ce PDF est le cachet de la plateforme.

Les opérateurs sont désignés dans l'attestation par leur identifiant interne à REVIEWIT ; le spécimen les remplace par « opérateur A, B, C ». Les dates d'un constat sont imprimées au jour ; celles des rubriques, à la minute, en temps universel (UTC).

SECTION 04 Vérifier une attestation

- **Origine et intégrité du PDF.** Le PDF reçoit le cachet électronique de la plateforme REVIEWIT ; il se vérifie dans tout lecteur PDF qui affiche les signatures. Si le cachet n'a pas pu être apposé, le courriel de remise le signale.
- **Document de référence.** L'empreinte SHA-256 imprimée est celle du document de référence conservé au registre de suppression de la plateforme ; elle permet de rapprocher l'imprimé de l'exemplaire de référence.
- **Paquet de restitution.** L'empreinte du paquet remis se compare à celle du fichier reçu par le Client ; le manifeste du paquet donne en outre l'empreinte de chaque fichier.
- **Calendrier.** Les dates se rapprochent du calendrier de sortie : mise à disposition au plus tard deux jours ouvrés après la fin du contrat, effacement de l'archive à la fin de la période d'extraction, effacement complet au plus tard soixante-cinq jours après la fin du contrat, sauf conservation prolongée demandée par le Client.
- **Questions.** Écrire à dpo@we-reviewit.com en citant la référence de l'attestation.

REVIEWIT SAS · Délégué à la protection des données : dpo@we-reviewit.com · Sécurité : security@we-reviewit.com. Le texte qui fait foi : DPA v1.2, annexe 3 (clause « Rétention et réversibilité », article 7) et annexe 6.